

**SOCLE COMMUN DE
COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES MINIMALES
EN PRÉVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORÉSISTANCE**
pour les professionnels de santé des filières
maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie, soins infirmiers

SF2H



CMIT

CNP Maladies Infectieuses et Tropicales



Introduction	3
Objectif	3
Contexte	3
La prévention et le contrôle des infections	3
Qu'est-ce que l'antibiorésistance ?	4
La dimension One Health de l'antibiorésistance	4
Comment lutter contre l'antibiorésistance ?	4
Méthodologie de travail	6
1. Méthode d'élaboration pour la partie « Prévention et contrôle des infections »	6
2. Méthode d'élaboration pour la partie « Bon usage des antibiotiques »	7
Liste des compétences et connaissances minimales	8
1. Concepts généraux communs	8
2. Prévention de la transmission croisée des agents infectieux	9
3. Prévention du risque infectieux associé aux soins et contextes spécifiques	10
4. Concepts de base en diagnostic des infections	11
5. Administration des anti-infectieux	11
6. Bon usage des anti-infectieux	12
Annexes	14
Liste des compétences à acquérir avant le premier stage en situation de soins	14
Groupes de travail	15
Saisines	17

Objectif

Ce document présente une liste minimale de compétences et de connaissances qui devrait être acquise en formation initiale par les professionnels de santé des filières maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et soins infirmiers.

C'est sur la base de ce socle commun que seront élaborés les modules de formation initiale adaptés à chacune des filières. Ce socle est à acquérir en formation initiale et à maintenir tout au long de l'exercice professionnel ; ainsi, il peut aussi guider les actions de formation continue.

Ce document, fruit d'une réflexion pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle, est destiné aux professionnels en charge de l'élaboration des programmes de formation. Il doit permettre de construire les contenus de formation et les critères d'évaluation adaptés selon les professionnels concernés.

Contexte

En février 2022, le Ministère en charge de la Santé a publié la Stratégie nationale 2022-2025 de Prévention des infections et de l'Antibiorésistance en santé humaine. Cette stratégie repose sur des actions de Prévention et Contrôle des Infections (PCI) et de Bon Usage des Antibiotiques (BUA) dont les effets sont « *synergiques, interdépendants et complémentaires* ». L'élaboration d'un socle commun de compétences minimales pour la prévention des infections et de l'antibiorésistance à destination des professionnels de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie, soins infirmiers) s'inscrit dans le cadre de cette stratégie (action 11).

La prévention et le contrôle des infections

Prévenir les infections qu'elles soient bactériennes ou virales, communautaires ou associées aux soins, réduit le risque de transmission des agents infectieux et limite le recours aux antibiotiques.

La crise sanitaire récente a montré l'importance des gestes barrières pour la prévention des infections communautaires épidémiques les plus fréquentes (infections respiratoires, gastro-entérites notamment) et qui sont à l'origine d'une part importante de prescriptions d'antibiotiques. La crise a aussi souligné le rôle majeur des professionnels de santé pour la promotion des actions de prévention des infections.

En établissement de santé (ES) comme en établissement médico-social (EMS), la fréquence des infections associées aux soins (IAS) pourvoyeuses de prescriptions d'antibiotiques reste élevée alors qu'une part non négligeable pourrait être prévenue par le respect de mesures de base en hygiène. De nombreuses évaluations de pratiques révèlent l'existence de marges d'amélioration dans diverses situations justifiant de renforcer les connaissances et compétences des divers professionnels de santé dans ce domaine.

Qu'est-ce que l'antibiorésistance ?

L'antibiorésistance est un enjeu majeur de santé publique qui, en 2015, était à l'origine de plus de 5 500 décès par an en France et 1,3 million de décès par an dans le monde. Ce phénomène compromet l'efficacité des traitements antibiotiques, nuisant à la santé humaine ainsi qu'à celle des animaux et des écosystèmes. Des bactéries qui n'étaient plus un danger pour l'Homme peuvent ainsi redevenir impossibles ou difficiles à soigner. L'antibiorésistance menace aussi les succès de la médecine moderne, puisque les chirurgies complexes, les chimiothérapies anticancéreuses, les prises en charge en réanimation, par exemple, se compliquent fréquemment d'infections bactériennes et nécessitent des antibiotiques efficaces. Face à ce défi, les politiques publiques visant à maîtriser l'antibiorésistance existent de longue date en France, avec un renforcement de l'approche « Une seule santé » depuis la mise en place en 2016 d'une feuille de route interministérielle.

La dimension One Health de l'antibiorésistance

Dans le contexte de l'antibiorésistance, **la santé humaine, la santé animale et l'environnement** sont tous les trois liés et interdépendants ; l'Organisation Mondiale de la Santé parle de « One Health », ou « **Une seule santé** ». Cette interdépendance nous invite à mettre en place des mesures tant en santé humaine qu'en santé animale. Environ la moitié des antibiotiques utilisés en France sont à destination des animaux d'élevage. La prise d'antibiotiques par les humains ou les animaux, en modifiant leur microbiote, favorise ensuite la propagation des bactéries résistantes dans tous les écosystèmes (y compris les compartiments eaux et sols). Ainsi, les actions de lutte contre l'antibiorésistance adoptent cette dimension One Health grâce à des actions interministérielles et interprofessionnelles.

Comment lutter contre l'antibiorésistance ?

Pour lutter contre l'antibiorésistance, les actions de prévention se distinguent en deux axes complémentaires et interdépendants :

- ① La **prévention et le contrôle des infections (PCI)**, notamment par le renforcement des mesures d'hygiène et la vaccination ; la prévention des infections permet d'éviter l'infection et d'avoir recours aux antibiotiques, les mesures de contrôle réduisent la transmission croisée des agents infectieux.
- ② Le **bon usage des antibiotiques (BUA)** (quand il faut, comme il faut) : les antibiotiques sont utiles uniquement en présence d'une infection bactérienne, il faut alors veiller à ne pas en prescrire inutilement. Quand une infection bactérienne nécessite une antibiothérapie, il faut prescrire le bon schéma thérapeutique (molécule, dose et rythme d'administration, voie d'administration, durée), à la fois efficace et le moins générateur d'antibiorésistance (molécule à spectre étroit, durée la plus courte possible).

Il est démontré dans la littérature que les actions de prévention et de contrôle des infections (PCI) et celles promouvant le bon usage des antibiotiques (BUA) ont des effets synergiques.

En effet, les objectifs de ces deux types d'action sont :

- D'éviter les infections à bactéries résistantes aux antibiotiques (dont celles à bactéries multi-résistantes), en limitant et prévenant la transmission croisée de ces bactéries et de leurs gènes de résistance, notamment par le renforcement des mesures d'hygiène (PCI) ;
- De limiter le recours aux antibiotiques, en :
 - prévenant les infections à bactéries sensibles (la grande majorité des infections bactériennes étant traitées par antibiotiques) et résistantes (PCI) ;
 - prévenant les infections virales (celles qui sont une cause fréquente d'antibiothérapies inutiles et celles qui se compliquent de surinfections bactériennes [e.g. grippe] (PCI)) ;
 - n'utilisant les antibiotiques que quand ils sont absolument nécessaires (BUA) ;
- De prescrire une antibiothérapie de manière appropriée uniquement quand une infection bactérienne nécessite une antibiothérapie (BUA).

Comme mentionné supra, la dimension One Health de l'antibiorésistance et ces deux axes de prévention que sont la prévention des infections et le bon usage des antibiotiques s'appliquent aux différents niveaux de soins : médecine de ville, établissements de santé et médico-sociaux ; de même pour la santé animale par les vétérinaires et dans les élevages.

Dans un premier temps, le socle de compétences en PCI a été défini par un groupe de travail coordonné par la SF2H (Société Française d'Hygiène Hospitalière) en réponse à la saisine du 23 novembre 2021 (Ref : D.21-029773), tandis que le socle de compétences en BUA a été défini par un groupe de travail coordonné par le CMIT (Collège des universitaires de Maladies Infectieuses et Tropicales), après saisine du CNP-MIT (Conseil National Professionnel – Maladies Infectieuses et Tropicales).

La définition d'un socle commun est ensuite venue de la concertation, autour des propositions initiales de la SF2H et du CNP-MIT, des représentants des cinq professions concernées - chirurgiens-dentistes, infirmiers, médecins, pharmaciens, sages-femmes (représentants des enseignants et des organisations étudiantes). La liste des organisations et représentants parties prenantes dans l'élaboration de ce document se trouve en annexe.

La méthodologie employée pour chacun des deux volets est détaillée ci-après.

1. Méthode d'élaboration pour la partie « Prévention et contrôle des infections »

Dans un premier temps, le groupe de travail coordonné par la SF2H (en annexe), s'est inspiré de la méthode de Consensus Formalisé d'Experts de la Haute Autorité de Santé.

- a. Des *propositions de compétences opérationnelles* (être capable) ont été organisées dans trois grands domaines en définissant pour chacun d'entre eux l'objectif attendu (compétences générales ; compétences pour la prévention de la transmission croisée des agents infectieux ; compétences pour la prévention du risque infectieux associé aux actes invasifs, soins techniques et contextes spécifiques).

Pour la sécurité des étudiants et celles des patients face au risque infectieux lors des soins, des compétences à acquérir avant le premier stage professionnel en situation de soin ont été identifiées.

- b. Les propositions ont ensuite été soumises à *relecture par un panel d'une trentaine d'experts « cotateurs » parmi des enseignants en charge de l'enseignement dans les filières concernées ainsi que des professionnels de terrain dans le domaine de la prévention et du contrôle des infections.*

La cotation ciblée a noté la pertinence de chaque proposition de compétence opérationnelle via un questionnaire en ligne à l'aide d'une échelle numérique discrète graduée de 1 à 9 (de 1 = refus à 9 = acceptation). Il y avait une possibilité de commentaires pour chacune des trois grandes sections : points de désaccord à expliciter (pas clair, à reformuler) ; points manquants (contenu « à connaître » ou « à comprendre ») pour répondre aux compétences opérationnelles en regard ou compétences opérationnelles manquantes à préciser. Pour les propositions de compétences devant être acquises avant le premier stage en situation de soin, en plus de la cotation, le relecteur devait répondre par oui ou non.

- c. Pour l'interprétation des cotations, nous avons considéré : Un accord fort si tous les cotateurs (à l'exception de moins de 2) avaient donné une note supérieure ou égale à 7 Et à défaut un accord simple si la médiane des cotations était supérieure ou égale à 7.

Au final, le groupe de travail a retenu les compétences avec « accord fort » et celles en « accord simple » qui avaient une médiane de cotation d'au moins 8. Pour les compétences « en accord simple » avec une médiane égale à 7, le groupe de travail SF2H a voté pour les retenir ou non. Enfin, la proposition « cette compétence doit être acquise avant le 1^{er} stage » a été gardée si la majorité des « cotateurs » l'avaient retenue.

Dans un second temps, la liste des compétences ainsi retenues a été proposée aux représentants des enseignants et étudiants des cinq professions en leur demandant de se prononcer sur l'adéquation avec leur pratique et sur la nécessité éventuelle de proposer des items plus spécifiques à celle-ci. Quelques formulations ont été revues pour une meilleure compréhension de rares compétences sans suppression ni ajout spécifique.

2. Méthode d'élaboration pour la partie « Bon usage des antibiotiques »

Dans le contexte de la lutte contre l'antibiorésistance, le socle BUA a été élaboré à partir du socle minimal de compétences pour le bon usage des antibiotiques proposé par la société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF) et inspiré d'un travail de consensus européen mené par l'ESCMID¹.

Ce socle a été ensuite proposé à un groupe de travail constitué d'enseignants et d'étudiants en médecine, qui a étudié les propositions et a repris les programmes officiels du cursus de médecine (programme de connaissance du second cycle JO du 10 septembre 2020, Situations cliniques de départ JO du 10 septembre 2020). En cas de besoin, les référentiels des spécialités concernées ont été consultés afin de vérifier que le traitement des items de connaissance inclut bien les propositions évaluées.

Du côté des étudiants, l'Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF) a écrit ses propositions grâce à un groupe de travail, se basant sur les référentiels nationaux. Elles ont par la suite été votées par le réseau des étudiants en médecine de France, à l'occasion d'un congrès.

Dans un second temps, les représentants des enseignants et étudiants des quatre autres professions impliquées dans l'élaboration de ce socle commun ont été consultés afin de se prononcer sur l'adéquation des items proposés avec leur pratique, et sur la nécessité éventuelle de proposer des items plus spécifiques à celle-ci.

¹ Dyar OJ, Beović B, Pulcini C, Tacconelli E, Hulscher M, Cookson B; ESCMID generic competencies working group. ESCMID generic competencies in antimicrobial prescribing and stewardship: towards a European consensus. Clin Microbiol Infect. 2019 Jan;25(1):13-19. PMID: 30414817

1. Concepts généraux communs à la PCI et au BUA

ATTENDU : *Tout professionnel de santé est acteur de la prévention, de la qualité et de la sécurité des soins en comprenant les éléments sur lesquels s'appuient les mesures de prévention des infections et de l'antibiorésistance. Pour cela, il a un socle de connaissances générales sur les maladies infectieuses chez l'Homme, leurs modes de transmission et les enjeux de santé publique de l'antibiorésistance.*

En MALADIES INFECTIEUSES, tout professionnel de santé doit être capable de :

- Connaître les principaux agents infectieux responsables des infections les plus fréquentes chez l'Homme.
- Décrire la chaîne de transmission des agents infectieux en milieu communautaire et au sein des établissements de santé*.
- Distinguer les microbiotes normaux et pathologiques.
- Définir et citer les principales bactéries multi résistantes aux antibiotiques (BMR).
- Reconnaître une pathologie contagieuse au sein des maladies infectieuses.
- Reconnaître les facteurs et situations à risque de complication infectieuse.
- Repérer une situation à risque épidémique ou une situation épidémique.
- Promouvoir les mesures de prévention des infections (individuelles et collectives).

En SANTE PUBLIQUE, tout professionnel de santé doit être capable de :

- Décrire les concepts de prévention primaire, secondaire... individuelle, collective, de gestion des risques, d'assainissement de l'environnement, d'hygiène collective, d'hygiène hospitalière ainsi que les risques liés à l'eau et à l'alimentation.
- Expliquer les enjeux de santé publique de la prévention des infections et la complémentarité avec le bon usage des antibiotiques.
- Comprendre que la transmission des microorganismes dans tous les milieux (ville, EMS, ES) peut considérablement amplifier la résistance aux anti-infectieux.
- Décrire les principes de la vaccination et son efficacité sur la prévention des infections et donc son impact sur la diminution de la prescription des antibiotiques.
- Comprendre que le concept d'« une seule santé » s'applique particulièrement aux antibiotiques et que l'utilisation des antibiotiques chez l'homme a des impacts sur l'environnement et le monde animal, et vice-versa.
- Expliquer, interpréter et discuter les rapports, articles et indicateurs grand public (prévalence, incidence, ICSHA, consommation d'antibiotiques...).

*Compétences à acquérir avant le premier stage en situation de soin (liste en annexe)

2. Prévention de la transmission croisée des agents infectieux

ATTENDU : *Tout professionnel de santé participe activement à la prévention en intégrant dans sa pratique quotidienne des mesures permettant de maîtriser le risque de transmission croisée, en assurant la promotion des mesures d'hygiène dans la communauté et en sachant prendre avis dans les situations complexes.*

De façon GENERALE, tout professionnel de santé doit être capable de :

- Définir la transmission croisée des agents infectieux et expliquer comment l'interrompre*.
- Expliquer le rôle de la transmission oro-fécale des agents infectieux.*
- Expliquer à un patient ce qu'est une BMR et son portage.
- Promouvoir l'hygiène des mains*, l'hygiène respiratoire* (ou mesures de protection respiratoire) et la vaccination et en expliquer l'intérêt dans la collectivité.*

Sur tout le PARCOURS DE SOIN, tout professionnel de santé doit être capable de :

- Expliquer le principe et les mesures constituant les précautions standard.*
- Expliquer le principe et les mesures constituant les précautions complémentaires* (notamment au patient ou à ses proches), en décrire les principales indications et reconnaître les tableaux cliniques qui relèvent des précautions complémentaires.
- Réaliser la technique de lavage simple des mains et la technique de friction des mains.*
- Expliquer spécifiquement l'intérêt de la friction hydro-alcoolique (FHA) des mains* et le risque lié au port des gants.
- Choisir une hygiène des mains adaptée à la situation de soins (bon moment et bonne technique).*
- Revêtir des équipements de protection individuelle de façon adaptée et les retirer sans faute d'asepsie (séquence correcte)*, réaliser correctement un fit-check avec un appareil de protection respiratoire.*
- Adapter sa tenue professionnelle et le port d'équipement de protection individuelle (EPI : masque, protection oculaire, tablier et gants) à la situation de soin.*
- Identifier les situations nécessitant le recours à un spécialiste de la prévention des infections du fait des spécificités de l'agent infectieux ou de l'hôte (gale, *Clostridioïdes difficile*, Norovirus..., patient immunodéprimé, neutropénique...) ou du fait d'un contact avec un sujet contagieux : rougeole, coqueluche, méningocoque, grippe, Streptocoque A...
- Solliciter un spécialiste de la microbiologie pour définir les modalités techniques pour le dépistage d'un patient.
- Transmettre l'information d'un risque particulier.

*Compétences à acquérir avant le premier stage en situation de soin (liste en annexe)

3. Prévention du risque infectieux associé aux soins et contextes spécifiques

ATTENDU : *Tout professionnel de santé est acteur de la prévention, de la qualité et de la sécurité des soins en mettant en œuvre et comprenant la justification des mesures de prévention, en adoptant un comportement adapté aux situations et contextes tout au long du parcours du patient afin de réaliser des actes invasifs et soins techniques dans des conditions optimales d'asepsie et de sécurité, pour lui et pour le patient.*

En termes de MESURES GENERALES, tout professionnel de santé doit être capable de :

- Suspecter, identifier et reconnaître une IAS comme étant un évènement indésirable au cours de la prise en charge dans une filière de soins.
- Déclarer ou signaler une infection dans le dispositif de déclaration des IAS (Réglementaire).
- Identifier les sources d'information et de remise à jour des pratiques de prévention du risque infectieux associé aux soins.
- Expliquer les moyens de prévention des IAS, les mettre en œuvre et les promouvoir tout au long du parcours de soin.
- Expliquer les mesures de prévention à mettre en œuvre pour la réalisation d'un geste invasif ou un soin technique.
- Expliquer la raison des mesures de prévention aux familles, aux soignants et aux patients.

En termes TECHNIQUES, tout professionnel de santé doit être capable de :

- Mettre en œuvre des mesures adaptées pour prévenir la transmission croisée des agents infectieux à partir de l'environnement du soin.
- Mettre en œuvre une technique aseptique.*
- Choisir un antiseptique et réaliser une préparation cutanée ou muqueuse optimale.
- Notifier tout effet indésirable lié à un antiseptique.
- Reconnaître un dispositif médical (DM) non critique, semi-critique et critique.
- Reconnaître la qualité de l'emballage d'un DM stérile.
- Expliquer la différence entre désinfection et stérilisation.
- Choisir et mettre en œuvre le niveau de désinfection des DM requis entre deux utilisations.
- Reconnaître un Accident Exposant au Sang (AES).* Expliquer les risques encourus. Mettre en œuvre des techniques à moindre risque.* Réagir pour les soins immédiats.* Connaître les modalités d'accès à la prise en charge médicale.* Identifier les pratiques de soins à risque.

*Compétences à acquérir avant le premier stage en situation de soin (liste en annexe)

En termes de COMPORTEMENT, tout professionnel de santé doit être capable de :

- Identifier les situations à risque d'IAS et alerter les responsables de la prévention en cas d'identification de situations inhabituelles à risque et/ou de patient à risque.
- Adapter son comportement dans les zones à risque comme le bloc opératoire.
- Refuser la réalisation d'un geste en cas de doute sur la désinfection ou la stérilisation d'un DM.
- Collaborer en interdisciplinarité et avoir un comportement exemplaire pour optimiser la prévention des IAS.
- Expliquer à un patient qu'il a acquis une IAS.
- Solliciter un spécialiste de la prévention et du contrôle des IAS.

4. Concepts de base en diagnostic des infections

Au terme de sa formation, tout professionnel doit :

- Comprendre la différence entre colonisation et infection.
- Comprendre qu'une réponse inflammatoire peut être due à la fois à des causes infectieuses et non infectieuses.
- Savoir recueillir les antécédents, l'histoire de la maladie, pour diagnostiquer ou aider au diagnostic des infections courantes et évaluer leur gravité.
- Savoir réaliser selon les bonnes pratiques et interpréter les examens qui peuvent aider au diagnostic d'une infection et à l'évaluation de la réponse au traitement (examens microbiologiques, biomarqueurs, tests rapides).

5. Administration des anti-infectieux

ATTENDU : *Tout professionnel doit savoir comment accéder à de l'information pertinente sur les antibiotiques, connaître les principes de l'antibioprophylaxie, quels types de situations ne nécessitent pas d'anti-infectieux, le cas échéant repérer les signes justifiant une administration urgente d'anti-infectieux, et quels examens complémentaires sont nécessaires avant d'administrer des anti-infectieux. Enfin, il doit comprendre l'importance de tracer ces traitements.*

Au terme de sa formation, tout professionnel doit :

- Savoir comment accéder aux informations pertinentes et recommandations/guides de bonnes pratiques sur la prescription et le bon usage des anti-infectieux.
- Savoir quand une administration d'anti-infectieux est inutile (par exemple, ne pas prescrire d'antibiotiques en cas d'infection virale ou de colonisation bactérienne).
- Savoir que pour certaines infections, il n'est pas nécessaire d'administrer un traitement anti-infectieux (par exemple, drainage des abcès, retrait des corps étrangers).
- Comprendre l'importance de tracer les détails du traitement anti-infectieux dans le dossier médical (indication clinique, molécule, posologie, voie d'administration, durée et dates de réévaluation) et dans les documents transmis en cas de transfert à un autre établissement de santé ou professionnel de santé.
- Savoir qu'en règle générale l'antibioprophylaxie chirurgicale consiste en l'administration d'une dose unique d'antibiotique et que des administrations supplémentaires peuvent parfois être nécessaires lorsque la durée de l'intervention est prolongée.

Au terme de sa formation, tout professionnel doit savoir déterminer, sur la base des recommandations pertinentes :

- Les examens complémentaires (dont microbiologiques) pertinents avant de débiter le traitement anti-infectieux.
- Le respect des délais d'administration en fonction de la situation (par exemple, en urgence en cas de choc septique, sans urgence pour les infections osseuses chroniques).

6. Bon usage des anti-infectieux

ATTENDU : *Tout professionnel doit connaître les relations existantes entre l'administration des antibiotiques et le développement des résistances chez les bactéries, ainsi que les moyens de prévenir ces résistances grâce au bon usage des antibiotiques. Il est également formé aux principes d'« une seule santé » permettant de comprendre les liens entre les résistances bactériennes chez l'homme, l'animal, et le rôle des conditions environnementales dans le développement et la propagation de ces résistances.*

Au terme de sa formation, tout professionnel doit comprendre que :

- Les anti-infectieux doivent être utilisés de manière responsable pour prévenir l'émergence et la diffusion de la résistance aux anti-infectieux.
- Optimiser les traitements anti-infectieux peut limiter leurs effets indésirables (par exemple, perturbation de la flore bactérienne de l'hôte pouvant conduire à une infection à *Clostridioides difficile*, à *Candida spp*).
- Il est important d'éviter les utilisations inutiles d'anti-infectieux, en particulier ceux à large spectre.

Au terme de sa formation, tout professionnel doit connaître :

- Les politiques locales de bon usage fondées sur des directives nationales (ou internationales, si celles-ci n'existent pas).

Au terme de sa formation, tout professionnel doit s'engager :

- Dans les démarches locales et/ou nationales d'amélioration du bon usage des anti-infectieux (respect des recommandations, réévaluation de l'antibiothérapie à 48-72 heures...).

Au terme de sa formation, tout professionnel doit savoir comment communiquer avec les patients, leurs aidants et les autres professionnels de la santé sur :

- Les situations où les anti-infectieux ne sont pas nécessaires.
- Le respect de la durée et des modalités d'administration des anti-infectieux prescrits.

Au terme de sa formation, tout professionnel doit savoir :

- Avoir recours à des experts plus expérimentés lorsque c'est nécessaire, (notamment ceux des équipes multidisciplinaires en infectiologie/antibiothérapie, référents en antibiothérapie).

ANNEXE 1

***Liste des compétences à acquérir avant le premier stage en situation de soin**

1. Décrire la chaîne de transmission des agents infectieux et expliquer comment l'interrompre.
2. Définir la transmission croisée des agents infectieux.
3. Expliquer le rôle de la transmission oro-fécale des agents infectieux.
4. Promouvoir l'hygiène des mains, l'hygiène respiratoire (ou mesures de protection respiratoire) et la vaccination et en expliquer l'intérêt dans la collectivité.
5. Expliquer le principe et les mesures constituant les précautions standards lors des soins.
6. Expliquer le principe et les mesures constituant les précautions complémentaires.
7. Réaliser la technique de lavage simple et la technique de friction des mains.
8. Expliquer spécifiquement l'intérêt de la friction hydro-alcoolique (FHA) des mains.
9. Choisir une hygiène des mains adaptée à la situation de soins (bon moment et bonne technique).
10. Revêtir des équipements de protection individuelle de façon adaptée et les retirer sans faute d'asepsie (séquence correcte). Porter un masque de façon adaptée. Réaliser correctement un fit-check avec un appareil de protection respiratoire.
11. Adapter la tenue professionnelle et le port d'équipement de protection individuelle (EPI : masque, protection oculaire, tablier et gants) à la situation de soin.
12. Mettre en œuvre une technique aseptique.
13. Reconnaître un Accident Exposant au Sang (AES). Expliquer les risques encourus. Mettre en œuvre des techniques à moindre risque. Réagir pour les soins immédiats. Connaître les modalités d'accès à la prise en charge médicale.

ANNEXE 2

Prévention et contrôle des infections

Groupe de travail SF2H :

- Marie-Christine Arbogast
- Nouara Baghdadi
- Raoul Baron
- Sophia Boudjema
- Pascale Chaize
- Jean winoc Decousser
- Rachel Dutrech
- Bruno Grandbastien
- Olivia Keita-Perse
- Thierry Lavigne
- Didier Lepelletier
- Marie-Gabrielle Leroy
- Anne-Marie Rogues (pilote)
- Sara Romano-Bertrand
- Philippe Vanhems
- Jean-Ralph Zahar

Groupe de relecture : (experts cotateurs)

- Nathalie Armand, *PH Pharmacien, Valence*
- Pascal Astagneau, *PU-PH Santé publique, CPias, Paris (Pitié-Salpêtrière)*
- Pascale Battagliotti, *Cadre EOH, Lyon*
- Philippe Berthelot, *PU-PH Hygiène, Doyen Faculté de Médecine, Saint-Etienne*
- Gabriel Birgand, *PH Pharmacien CPias, Nantes*
- Céline Catteau, *MCU-PH odontologie, Lille*
- Catherine Dumartin, *MCU-PH Santé publique, Bordeaux*
- Arnaud Florentin, *MCU-PH, Hygiène, Nancy*
- Tania Foucan, *PH Médecin Hygiéniste, Pointe-à-Pitre*
- Marjolaine Gosset, *PU-PH odontologie, Paris*
- Olivier Join-Lambert, *PU-PH microbiologie, Caen*
- Florence Kubas, *Cadre formateur IFSI, IFSI Lille*
- Caroline Landelle, *MCU-PH Hygiène Hospitalière, Grenoble*
- Chantal Lavergne, *Cadre formateur IFSI, Bègles/Bordeaux*
- Adrien LeMaignen, *MCU-PH Infectiologie, Tours*
- Jean-Christophe Lucet, *PU-PH Médecin EOH, Paris (Bichat)*
- Claudine Moco, *Cadre EOH, Pointe-à-Pitre*
- Raymond Nasso, *Cadre CPias Technicien Biohygiéniste, Pointe-à-Pitre*
- Pierre Parneix, *PH, Hygiène, CPias, Bordeaux*
- Emmanuel Piednoir, *PH Infectiologue/Hygiéniste CPias, Rennes*
- Gilles Poignon, *Formateur IFSI/IFAS, Pamiers*
- Chantal Roche, *IFSI La Capelette, Marseille*
- Anne-Gaëlle Venier, *PH Médecin Hygiéniste, CPias, Bordeaux*

Bon usage des antibiotiques

- Groupe de travail CMIT-CNP :**
- Anne-Lise Beaumont, *Infectiologue, Présidente du RéJIF (Réseau des Jeunes Infectiologues Français)*
 - Louis Bernard, *PU-PH, CMIT (Collège des Universitaires de Maladies Infectieuses et Tropicales)*
 - David Boutoille, *PU-PH, Président du CMIT (Collège des Universitaires de Maladies Infectieuses et Tropicales)*
 - Solen Kerneis, *PU-PH, Groupe Bon usage de la SPILF (Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française)*
 - Nathan Peiffer-Smadja, *Infectiologue, Groupe Bon usage de la SPILF (Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française)*
 - Albert Sotto, *PU-PH, Président du Conseil National Professionnel des Maladies Infectieuses et Tropicales*

Groupe de travail représentants des enseignants et étudiants des cinq professions

- Chirurgie dentaire :**
- Olivier Huck, *PU-PH, Faculté de Chirurgie dentaire de Strasbourg*
 - Louis Maman, *PU-PH, Doyen honoraire UFR Odontologie Paris-Descartes*
 - Sarah Tapia, *Vice-Présidente de l'UNECD (Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire)*
 - Kazutoyo Yasukawa, *MCU-PH, Doyen de la faculté d'odontologie de Lorraine*
- Soins infirmiers :**
- Michèle Appelshaeuser, *Présidente du CEFIEC (Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres)*
 - Mathilde Padilla, *Présidente de la FNESI (Fédération Nationale des Etudiants en Sciences Infirmières)*
- Maïeutique :**
- Véronique Lecointe, *Conférence Nationale des Enseignants en Maïeutique*
 - Karen Matsumoto, *Vice-présidente de l'ANESF (Association Nationale des Etudiantes Sages-Femmes)*
- Médecine :**
- Manon Lettren, *Vice-présidente en charge des problématiques sociétales à ANEMF (Association Nationale des Etudiants en Médecine)*
 - Pascal Roblot, *PU-PH Médecine Interne, Conférence des Doyens de Médecine*
- Pharmacie :**
- Xavier Bertrand, *PU-PH, Doyen de la faculté de Pharmacie de Franche-Comté*
 - Chloé Mroz, *Vice-Présidente de l'ANEPF (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France)*

ANNEXE 3

Saisines



LA CHEFFE DE LA MISSION MINISTÉRIELLE DE PRÉVENTION DES
INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORÉSISTANCE

Pr Céline Pulcini

Affaire suivie par : Dr Christine Godin-Benham

Tél. : 01.40.56.87.89

Mél. : christine.godin@sante.gouv.fr

Nos réf. : D. 21-029773

Paris, le 23 NOV. 2021

La Cheffe de la Mission ministérielle de Prévention
des infections et de l'antibiorésistance

à

Monsieur le Docteur Pierre Parneix
Président de la Société française d'hygiène
hospitalière

Objet : Saisine de la SF2H

Monsieur le Président,

La prévention des infections et de l'antibiorésistance est un des enjeux majeurs de santé publique. Nos professionnels de santé doivent ainsi être formés au mieux sur la prévention et le contrôle de l'infection (PCI) et le bon usage des antibiotiques (BUA).

La mise en place d'un socle minimal de compétences pour la prévention des infections et de l'antibiorésistance dans la formation initiale des professionnels de santé répond à l'action n° 4 de la feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance de 2016 (« Renforcer la place de l'antibiorésistance et du bon usage des antibiotiques dans la formation initiale et continue des professionnels de santé »). Elle vise tous les professionnels de santé concernés (en particulier chirurgiens-dentistes, infirmiers, médecins, pharmaciens et sages-femmes).

En mars 2021, la SF2H a soumis sa proposition de socle de compétences sur le volet prévention et contrôle de l'infection, commun à l'ensemble de ces professionnels. Le Pr Anne-Marie Rogues est en charge du pilotage de ce groupe de travail. Parallèlement, le CNP Maladies infectieuses et tropicales (MIT) a adapté au contexte français un socle de compétences sur le bon usage des antibiotiques validé par l'ESCMID. Depuis mai 2021, le Ministère des Solidarités et de la Santé coordonne un groupe de travail avec les représentants enseignants et étudiants des cinq professions mentionnées précédemment, afin d'explorer des pistes concrètes pour renforcer la formation initiale au cours des études de maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et soins infirmiers sur la thématique Prévention des infections et de l'antibiorésistance ; la SF2H et le CNP MIT sont représentés au sein de ce groupe de travail.

Dans ce contexte, les propositions de socles de compétences PCI et BUA que la SF2H et le CNP MIT ont produits nécessitent d'être adaptés afin de répondre au besoin en formation initiale des cinq professions et de pouvoir être utilisés comme référentiel. L'objectif est d'aboutir à **un socle commun aux cinq professions sur la thématique Prévention des infections et de l'Antibiorésistance (incluant les deux volets PCI et BUA)**, incluant une brève introduction présentant le concept et les objectifs, complété de modules additionnels par profession si jugé pertinent.

14 avenue Duquesne – 75350 Paris 07 SP
Tél. 01 40 56 60 00 - www.social-sante.gouv.fr

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse dpa-cs@social-sante.gouv.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministeriel/article/donnees-personnelles-et-cookies>

Nous vous sollicitons donc en tant que Société française d'hygiène hospitalière afin de produire ce socle de compétences minimales sur le volet prévention et contrôle de l'infection, incluant à la fois un socle commun aux cinq professions de santé citées et d'éventuels modules additionnels par profession.

Vos recommandations professionnelles incluront :

- La définition de compétences PCI communes aux cinq professions, qui devront être acquises par tout étudiant à la fin de sa formation initiale ;
- L'élaboration de modules additionnels de compétences PCI propres à chacune des cinq professions, si cela est pertinent.

Nous vous encourageons fortement à collaborer avec les organisations pertinentes, notamment les représentants des enseignants et les organisations étudiantes des cinq professions¹. Votre travail sera articulé avec celui du CNP MIT que nous saisissons également sur le volet bon usage des antibiotiques.

Nous vous remercions également de nous communiquer le ou les personnes en charge de ce projet au sein de la SF2H, pour que nous puissions les intégrer dans le groupe de travail mentionné précédemment, coordonné par le Ministère.

Le rendu de votre travail est attendu pour **juin 2022** au plus tard.

Ces recommandations professionnelles, dont vous pourrez faire une promotion large, seront publiées sur votre site, ainsi que sur les sites des organisations partenaires.

Nous vous remercions d'avance pour votre mobilisation sur ce sujet majeur de santé publique et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.


Pr Céline Pulcini[†]

Monsieur le Dr Pierre PARNEIX
Président de la SF2H - Siège de la Société française d'hygiène hospitalière
13 rue Kerjean Vras, 29200 Brest

¹ Organisations des enseignants : Conférence nationale des enseignants en maïeutique, Conférence des doyens de médecine, Conférence des doyens d'odontologie, Conférence des doyens de pharmacie, CEFIEC et ANDEP. Organisations d'étudiants : Maïeutique (ANESF), Médecine (ANEMF, ISNIH, ISNAR-IMG, FNSIP-BM), Odontologie (UNECD, SNIO), Pharmacie (ANEPF, FNSIP-BM), Soins infirmiers (FNESI)



LA CHEFFE DE LA MISSION MINISTERIELLE DE PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE Paris, le

Pr Céline Pulcini

Affaire suivie par : Dr Christine Godin-Benham

Tél. : 01.40.56.87.89

Mél. : christine.godin@sante.gouv.fr

Nos réf. : D.

La Cheffe de la mission ministérielle de Prévention des infections et de l'antibiorésistance

à

Madame le Professeur France Roblot-Cazenave
Présidente du CNP Maladies Infectieuses et
Tropicales

Objet : Saisine du CNP Maladies infectieuses et tropicales

Madame la Présidente,

La prévention des infections et de l'antibiorésistance est un des enjeux majeurs de santé publique. Nos professionnels de santé doivent ainsi être formés au mieux sur la prévention et le contrôle de l'infection (PCI) et le bon usage des antibiotiques (BUA).

La mise en place d'un socle minimal de compétences pour la prévention des infections et de l'antibiorésistance dans la formation initiale des professionnels de santé répond à l'action n° 4 de la feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance de 2016 (« Renforcer la place de l'antibiorésistance et du bon usage des antibiotiques dans la formation initiale et continue des professionnels de santé »). Elle vise tous les professionnels de santé concernés (en particulier chirurgiens-dentistes, infirmiers, médecins, pharmaciens et sages-femmes).

En 2020, le Docteur Solen Kernéis, représentant le groupe bon usage de la SPILF et le CMIT, a coordonné l'adaptation au contexte français d'un socle européen de compétences génériques pour le bon usage des anti-infectieux. Parallèlement, la SF2H a travaillé à l'élaboration d'un socle de compétences en prévention et contrôle de l'infection. Depuis mai 2021, le Ministère des Solidarités et de la Santé coordonne un groupe de travail avec les représentants enseignants et étudiants des cinq professions mentionnées précédemment, afin d'explorer des pistes concrètes pour renforcer la formation initiale au cours des études de maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et soins infirmiers sur la thématique Prévention des infections et de l'antibiorésistance ; la SF2H et le CNP MIT sont représentés au sein de ce groupe de travail.

Dans ce contexte, les propositions de socles de compétences PCI et BUA que la SF2H et le CNP MIT ont produits nécessitent d'être adaptés afin de répondre au besoin en formation initiale des cinq professions et de pouvoir être utilisés comme référentiel. L'objectif est d'aboutir à **un socle commun aux cinq professions sur la thématique Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance (incluant les deux volets PCI et BUA)**, complété de modules additionnels par profession si jugé pertinent.

Nous vous sollicitons donc en tant que CNP Maladies Infectieuses et Tropicales afin de produire ce socle de compétences minimales sur le volet bon usage des antibiotiques, incluant à la fois un socle commun aux cinq professions de santé citées et d'éventuels modules additionnels par profession.

Vos recommandations professionnelles incluront :

- La définition de compétences BUA communes aux cinq professions, qui devront être acquises par tout étudiant à la fin de sa formation initiale ;
- L'élaboration de modules additionnels de compétences BUA propres à chacune des cinq professions, si cela est pertinent.

Nous vous encourageons fortement à collaborer avec les organisations pertinentes, notamment les représentants des enseignants et les organisations étudiantes des cinq professions¹. Votre travail sera articulé avec celui de la SF2H que nous saisissons également pour le volet prévention et contrôle des infections.

Nous vous remercions également de nous communiquer le ou les personnes en charge de ce projet au sein du CNP MIT, pour que nous puissions les intégrer dans le groupe de travail mentionné précédemment, coordonné par le Ministère.

Le rendu de votre travail est attendu pour **juin 2022** au plus tard.

Ces recommandations professionnelles, dont vous pourrez faire une promotion large, seront publiées sur votre site, ainsi que sur les sites des organisations partenaires.

Nous vous remercions d'avance pour votre mobilisation sur ce sujet majeur de santé publique et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Pr Céline Pulcini

Madame le Professeur France ~~Roblot~~-Cazenave
Présidente du CNP Maladies Infectieuses et Tropicales - Siège de la Société de Pathologie Infectieuse de
Langue Française
25 rue Beaurepaire - 75010 Paris